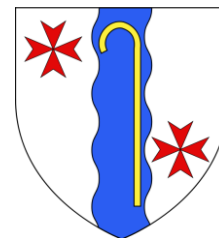


Berthet Liogier Caulfuty

urbanistes - ingénieurs VRD - géomètres-experts
paysagistes - environnementalistes
experts en économie immobilière et foncière

CRÉATEURS DE LIBERTÉ, DEPUIS 1956



Saint-Philibert

Modification du PLU n°3

Dossier de notification aux personnes publiques associées et d'enquête publique

Septembre 2021

9. Orientations d'Aménagement et de Programmation

Plan Local d'Urbanisme de SAINT-PHILIBERT

<p>Vu pour être annexé à mon arrêté du 28 juin 2021</p> <p>Le Maire,</p>	<p>PLU approuvé le : 14.04.2004 Modification n°1 approuvée le : 12.01.2006 Modification n°2 approuvée le : 03.05.2010 Modification n°3 approuvée le :</p>	
--	---	--

BERTHET LIOGIER CAULFUTY

11, avenue de Chambolland BP 90042 - 21702 NUITS-SAINT-GEORGES cedex
Tél : 03 80 61 06 19 - Fax : 03 80 61 39 01 - blc.contact@blc-ge.com

Les OAP existantes sur les zones « Bas des Crais » et « Le Bief » sont reportées, sans modification.

Une OAP est ajoutée sur le secteur « Ae ».

Orientations particulières d'aménagement

Zone « Bas des Crais »



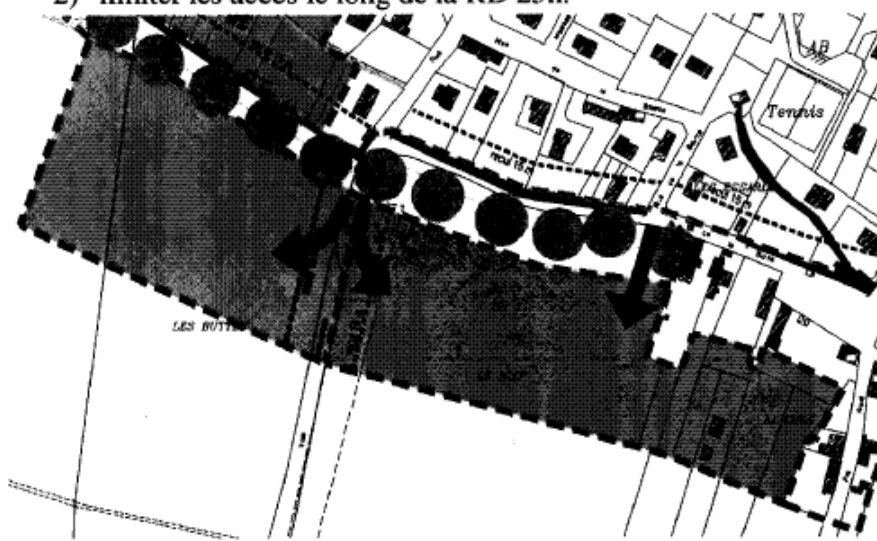
Objectifs :

- 1) désenclaver l'impasse des jardins par un sens unique rejoignant l'impasse Paul Chevillot,
- 2) Créer une place centrale
- 3) Permettre une liaison avec le chemin piéton de la Boïse
- 4) Protéger les constructions des débordements de la Boïse

Zone « Le Bief »

Objectifs :

- 1) Paysager la zone tampon avec la Boïse
- 2) limiter les accès le long de la RD 25h.

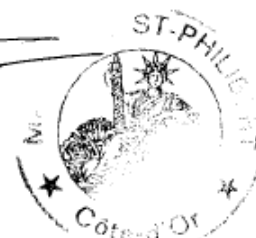


PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 AVR. 2004



*Vu pour vester
annexé à ma
délibération du
14 avril 2004*



Secteur Ae

L'OAP porte sur le secteur Ae, d'une surface de 3500 m² environ, destiné à accueillir des équipements publics (salle des fêtes, terrain de sport...)

Sécurité et gestion du bruit

L'accès se fera directement depuis la RD25H, mais devra être aménagé de façon sécurisée, du fait de la situation de virage dans laquelle il s'inscrit.

Un seuil marquera l'entrée de l'équipement public et la continuité de cheminement avec le cœur de bourg.

Les stationnements devront être localisés de manière à limiter aux maximum les nuisances sonores pour les riverains. L'implantation et/ou la conception de la salle des fêtes devront être étudiées dans le même objectif.






Intégration du projet à son environnement

L'aménagement du secteur devra prévoir une part importante d'espaces végétalisés, afin d'assurer l'intégration de la zone en secteur agricole, limiter le ruissellement des eaux pluviales et favoriser leur infiltration.

Ainsi, les espaces libres devront à minima être enherbés. Les aires de stationnement seront aménagées en stabilisé et/ou avec un matériau perméable et accompagnées de plantations (haies, noues plantées...).

Les franges du site devront être enherbées et plantées, pour gérer l'interface avec les espaces naturels et agricoles limitrophes. Toutefois, la frange Nord devra être végétalisée en privilégiant les plantations basses, afin de ne pas masquer les vues sur la Côte, depuis le site. Ces franges pourront être aménagées de façon à assurer la gestion des eaux pluviales.



-  Périmètre de l'OAP (secteur Ae)
-  Principe d'accès (tracé indicatif)
-  Seuil
-  Franges plantées
-  Frange enherbée et éventuellement plantée avec de la végétation basse

Réalisation BLC, 2021 - échelle 1:1500
Fonds de plan :
cadastre - <https://wms.ign.fr/beta/geoportail/wfs>
photographie satellite GoogleMaps